

—CHEMIN DE FER—
INTERCOLONIAL

La route directe entre l'Ouest et tous les points du Bas du St-Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec; ainsi que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince Edouard, le Cap Breton, les Iles de la Madeleine, Terre-Neuve et St-Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches exceptés) et se rendent à destination de tous ces points, sans changement de chars, en 30 heures.

D'élégants chars doratoires (buffet) et salons pour le jour sont attachés à cha que train direct

Les populaires places d'eau et de pêche du Canada se trouvent le long de cette ligne; ou bien, on peut s'y rendre par cette ligne.

La ligne des passagers et des malles canadiennes-européennes.

Les passagers pour la Grande Bretagne ou le Continent Européen en laissant Montréal, le jeudi matin, rejoindront le steamer partant à Rimouski le même soir.

On appelle l'attention des expéditeurs sur les facilités supérieures que leur offrent notre ligne pour l'expédition de la farine et des autres marchandises dans les provinces de l'Est et à Terre-Neuve; aussi pour l'expédition du grain et des autres produits chez les marchés Européens.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers et des billets peuvent être obtenues en s'adressant à

GEO. W. ROBINSON,

Agent pour les passagers et le fret de l'Est,
 136 1/2, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL.

D. POTTINGER,

Surintendant Général.

Bureau du Chemin de Fer. }
 Moncton, N. B., Juillet 1889. }



ON RECEVRA, à ce bureau, jusqu'à Samedi, le 23ème jour de Novembre cotrant, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour les travaux de Southampton" pour la construction des travaux du havre de Southampton, Co. Bruce, Ont., suivant le plan et le devis, visibles chez le greffier du Village de Southampton, ainsi qu'au département des travaux publics, à Ottawa.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signés de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque, accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement. Il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

102

3284 4

Par ordre

A. GOBEIL,
 Secrétaire

Département des Travaux Publics, }
 Ottawa, 2 Novembre, 1889. }



STATUTS DU CANADA

ET

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Les Statuts et quelques unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Revisés sont maintenant prêts Prix de deux volumes \$5 00.

B. CHAMBERLIN,
 Imprimeur de la Reine
 et contrôleur de la Papeterie.

Département des impressions et de }
 la Papeterie publique, }
 Ottawa, 2 mai 1888.



Ministère des Postes

CANADA

DEPARTEMENT DES MANDATS D'ARGENT

COMMISSIONS PAYABLES SUR MANDATS D'ARGENT.

Sur mandats payables dans la Puissance du Canada.

Montant limité, \$100.00.

Mandats jusqu'au montant de \$	4.00...	2 centins
" au-dessus de \$ 4 jusqu'à	10.00 ..	5 "
" " 10 "	20.00 ..	10 "
" " 20 "	40.00...	20 "
" " 40 "	60.00...	30 "
" " 60 "	80.00...	40 "
" " 80 "	100.00...	50 "

La même personne ne peut émaner plus d'un mandat au-dessus de \$100 dans la même journée payable au même endroit et en faveur de la même personne.

Sur mandats payables en Angleterre, aux Etats-Unis, dans tout pays étranger, ou dans les possessions anglaises, où ils peuvent être faits payables.

Montant limité, \$50.00.

Mandats jusqu'au montant de \$	10 00...	10 centins
" au-dessus de \$ 10 jusqu'à	20.00 ..	20 "
" " 20 "	30.00...	30 "
" " 30 "	40.00...	40 "
" " 40 "	50.00...	50 "

WM. WHITE,
 Député du Directeur Général des Postes.